

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 29 JUIN 2017
A 18 HEURES 30

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Jeudi 29 juin 2017 à 18 Heures 30 Salle de la Mairie.

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, M. NOGIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, Mme FAYAT Corinne, M. GUICHARD Pierre, Mme LEDUN Julie, M. MENEROUX Franck, Mme PEYROT Michèle.

ABSENTS EXCUSES : Mme DENIS Isabelle (Pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul), M. FROISSARD Jacques (Pouvoir à Mme REBOLLO Laurence), M. VIDAL Serge (Pouvoir à Mme FAYAT Corinne), Mme BOSCH Isabelle (Pouvoir à Mme LEDUN Julie).

ABSENTE : Mme SAUZON Chantal

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur MENEROUX Franck

Le compte-rendu de la précédente séance – Mardi 23 mai 2017 - est adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les décisions suivantes :

- Participation au fonds unique pour le logement (FUL) 2017 ;
- Travaux d'aménagement Entrée sud, sécurisation et mise en accessibilité pour deux arrêts de bus avenue du Midi, demande de subvention Ardèche Département ;
- Travaux d'aménagement Entrée Sud, voies douces urbaines et périurbaines, demande de subvention Ardèche Département au titre de MOBILLYCO.

Et d'annuler la décision suivante :

- Travaux d'éclairage public, parking rue du Rhône, demande de subvention auprès du SDE

CONVENTION DE SERVITUDES - RACCORDEMENT LIGNE ELECTRIQUE AU THEATRE DE VERDURE ENEDIS/COMMUNE DE MAUVES

Dans le cadre des divers travaux d'aménagement Chemin des Iles, la Commune souhaite le raccordement électrique du Théâtre de Verdure. Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention de servitudes avec SA ENEDIS, chargée de la construction de la ligne électrique. Unanimité.

CONVENTION TREMPLIN ENVIRONNEMENT ET TREMPLIN INSERTION /COMMUNE DE MAUVES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention avec les Associations TREMPLIN ENVIRONNEMENT et TREMPLIN INSERTION relative à l'utilisation de deux semaines d'une brigade verte dans le cadre du débroussaillage de diverses parcelles situées sur la commune, lieudit « les Iles Badets ». Le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention. Le prix de la semaine est fixé à 2.175 €. Unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE - DECLASSEMENT ESPACE PUBLIC COMMUNAL SITUE AU NORD DES PARCELLES AA N° 94 ET 96

VALIDATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par délibération n° 43.2017 en date du 12 avril 2017, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement des parcelles situées 24 Grand'Rue, énumérées ci-après :

- Une portion de l'espace public communal située au nord de la parcelle AA n° 94, d'une contenance de 29 ca en vue de sa cession à Monsieur HENRY ;
- Une portion de l'espace public communal imbriquée dans la parcelle AA n° 96, d'une contenance de 4 ca en vue de sa cession à Monsieur VESIAN.

L'enquête publique s'est déroulée du 09 mai au 24 mai 2017 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conclusions de l'enquête publique et d'en autoriser la cession aux propriétaires riverains moyennant l'euro symbolique et la prise en charge des frais inhérents au projet.

Le Conseil Municipal approuve les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement de l'espace public communal situé au nord des parcelles AA n° 94 et 96 et constate la désaffectation de ces deux portions, dont l'accès se fait depuis le porche du 24 Grand'Rue, d'une contenance totale de 33 ca. Il approuve le déclassement de cette partie du domaine public communal pour la faire rentrer dans le domaine privé de la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer avec les intéressés un acte authentique en la forme administrative et tous documents relatifs à ces cessions. Les frais de cession (frais de géomètre, acte authentique, frais d'hypothèque et frais relatifs à l'enquête publique) seront à la charge des cessionnaires. Unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE - DECLASSEMENT CHEMIN COMMUNAL PIETON (IMPASSE) COMPRIS ENTRE LA PARCELLE AK n° 426 AU SUD ET LES PARCELLES AK N° 7, 441, 447 ET 14 AU NORD

VALIDATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par délibération n° 44.2017 en date du 12 avril 2017, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du chemin communal piéton (impasse) compris entre la parcelle AK n° 426 au sud, et les parcelles les AK n° 7, 441, 447 et AK n° 14 au nord.

L'enquête publique s'est déroulée du 09 mai au 24 mai 2017 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conclusions de l'enquête publique et d'en autoriser la cession à Monsieur GIRAUD Patrice moyennant l'euro symbolique et la prise en charge des frais inhérents au projet.

Le Conseil Municipal approuve les conclusions de l'enquête publique préalable au déclassement du chemin communal piéton jouxtant les parcelles AK n° 7, 441, 447 et AK n° 14 en vue de sa cession à Monsieur GIRAUD Patrice et constate la désaffectation de ce chemin communal piéton, d'une contenance totale de 90 ca. Il approuve le déclassement de cette partie du domaine public communal pour la faire rentrer dans le domaine privé de la commune. Il autorise Monsieur le Maire à signer avec l'intéressé un acte authentique en la forme administrative et tous documents relatifs à cette cession. Les frais de cession (frais de géomètre, acte authentique, frais d'hypothèque) seront à la charge du cessionnaire. Unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

BOULE DU SAINT JOSEPH

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention émanant de la Boule du Saint Joseph dans le cadre de la qualification d'une équipe aux championnats de France de sport boules qui se dérouleront à CHAMBERY les 21, 22 et 23 juillet 2017. Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à la Boule du Saint Joseph. Unanimité

COMITE DES FETES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

MARCHE SEMI-NOCTURNE DU 20 MAI 2017

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes Malvinois d'un montant de 160 €, correspondant à une participation aux dépenses engagées pour l'organisation de la marche semi-nocturne du 20 mai 2017. Unanimité.

PARTICIPATION AU FONDS UNIQUE POUR LE LOGEMENT (FUL)

ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Il permet aux ménages les plus démunis de pouvoir bénéficier, sous condition de ressources, d'aides pour les dépenses de loyer, les factures d'électricité, d'eau et de chauffage.

Le Conseil Municipal décide de contribuer au fonds unique logement (FUL) pour l'année 2017 sur la base de 0,40 € par habitant soit 1192 habitants X 0,40 € = 476,80 €. Unanimité.

VIREMENTS DE CREDITS N° 1

BUDGET COMMUNE Section INVESTISSEMENT (Unanimité)

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2313	82	Travaux Complexe Sportif	1.800,00
23	2315	83	Eclairage public	5.000,00
23	2313	109	Travaux EASC	4.500,00
23	2315	116	Voirie rurale	6.000,00
23	2313	136	Travaux immeuble 10-12 av. du St Joseph	6.000,00
23	2313	139	Travaux boulodrome	3.000,00

CREDIT A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	171	Aménagement Entrée Sud	26.300,00

VIREMENTS DE CREDITS N° 2

BUDGET COMMUNE SECTION FONCTIONNEMENT (Unanimité)

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
65	6574		<i>Subvention Comité des Fêtes</i>	160,00
65	6574		<i>Subvention la Boule du St Joseph</i>	300,00
65	6574		<i>Subvention Fonds Unique pour le Logement</i>	476,80

CREDIT A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
022	022		<i>Dépenses imprévues</i>	936,80

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

RETOUR A LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le conseil d'école de Mauves du 22 juin 2017 demande la suppression des temps d'activités périscolaires et le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 H 30 à 11 H 30 et de 13 H 30 à 16 H 30).

Dans ce contexte, et compte tenu des problèmes d'organisation et des charges financières liées à la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le retour de la semaine à 4 jours à l'école publique à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, proposition validée à l'unanimité.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENTREE SUD

SECURISATION ET MISE EN ACCESSIBILITE POUR DEUX ARRETS DE BUS AVENUE DU MIDI

DEMANDE DE SUBVENTION ARDECHE DEPARTEMENT

Dans le cadre de l'aménagement Entrée Sud et afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves lors du ramassage scolaire, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée un projet d'aménagement de deux arrêts de bus qui prend en compte la sécurité, l'accessibilité et le confort d'usage pour tous les publics, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Il informe par ailleurs qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du Département pour la réalisation de cette opération.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à HT 55.517,91 €. Le Conseil Municipal approuve le projet présenté et sollicite auprès du Département de l'Ardèche une subvention à hauteur de 50 %. Unanimité.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENTREE SUD
VOIES DOUCES URBAINES ET PERIURBAINES
DEMANDE DE SUBVENTION ARDECHE DEPARTEMENT AU TITRE DE MOBILLYCO

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet d'aménagement entrée sud.

Par délibération du 11 mars 2013, le Conseil Municipal a confié à la société NALDEO d'AUBENAS l'élaboration d'un avant-projet dans le cadre des abords de l'Avenue du Midi entre le croisement du Chemin de halage et le Chemin des Ponts.

Par délibération du 28 octobre 2014 le Conseil Municipal a confié à la Société NALDEO d'AUBENAS une étude complémentaire relative à l'aménagement des abords de l'avenue du Midi du croisement du chemin des Goules au ruisseau de Chalaix comprenant la liaison avec l'aménagement du lac et la création de voies douces et piétonnes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du Département au titre de mobillyco, voies douces urbaines et périurbaines.

Le coût global prévisionnel des travaux énumérés dans le tableau ci-après s'élève à HT 163.087,65 €.

RECAPITULATIF DE LA DEPENSE

MOBILLYCO : VOIES DOUCES URBAINES ET PERIURBAINES	
TERRASSEMENT TROTTOIRS	52 055,00
TROTTOIRS AU SUD DE LA RUE DE LA GARE / ARBALESTRIER	32 835,00
TROTTOIRS ET BAS COTE AU SUD DE L'ARRET SUD JUSQU' A LA RUE DE L'ARBALESTRIER	32 852,50
TROTTOIR ARRET DE BUS SUD	9 100,00
TROTTOIR ZONE NORD EST DU ROND POINT	10 575,00
TROTTOIR NORD OUEST DU ROND POINT	1 685,00
TROTTOIR PASSERELLE ET ARRET DE BUS NORD	7 335,00
RECOLLEMENT	1 824,00
MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE HT	148 261,50
DIVERS HONORAIRES ET IMPREVUS	14 826,15
MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE HT	163 087,65

Le Conseil Municipal décide d'approuver ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus et sollicite auprès du Département de l'Ardèche une aide financière au taux maximum, Unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

MANIFESTATIONS DIVERSES :

Jeudi 13 juillet 2017 : Feu d'artifice et bal.

Vendredi 14 juillet 2017 : Concours de pétanque du Racing Club Malvinois.

Communication de Julie LEDUN :

Bulletin municipal en cours d'élaboration.

Changement de logo de la Commune.

Communication du Maire :

Arrivée d'un nouveau médecin courant janvier 2018.

Mise sous surveillance vidéo courant juillet du Parking de la Saulte.

Ouverture au public de la passerelle reliant le parking de la Saulte au théâtre de verdure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45